Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200968-20260417-20260417_DELIB5-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDEBIA

SEANCE DU 17 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	11
Votants	11

L'an deux mil vingt-six,
le vendredi 17 avril à 20h30,
Le Conseil Municipal de LANDEBIA
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.
Date de convocation : 02/04/2026

PRESENTS : DURAND P., BAILLET I., MICHEL G., BROUCKAERT F., BLIN O., BOURDONNAIS J., DE LA CUEVA V.-H., DURAND P., GOURET P., LE TURNIER T., MACE A., RETOURNE G.

SECRETAIRE : BROUCKAERT F.

20260417-DELIB5 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025
Budget Communal

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 avril 2026 portant dissolution du SIRP PLEVEN-LANDEBIA et répartition du résultat de clôture entre les deux communes par un excédent de fonctionnement de 17 333,22 € et un déficit d'investissement de 1 505,63 € pour la commune de LANDEBIA,

Vu le Compte Financier Unique de la commune constatant l'excédent de fonctionnement d'un montant de 55 197,05 € et l'excédent d'investissement d'un montant de 56 957,54 €,

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit dans le budget primitif 2026 :

Article R 1068 (investissement) :	42 530,27 €
Report en fonctionnement R 002 :	30 000,00 €
Report en investissement R 001 :	55 451,91 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
DURAND Patrick

